

Étude réalisée pour la commission AGRI – L'influence des négociants en matières premières sur les marchés agricoles

Les «ABCD», les géants traditionnels du négoce agricole se réinventent en s'ouvrant à de nouveaux domaines



Les groupes Archer Daniels Midland (ADM, fondé en 1902), Bunge (1818), Cargill (1865), et Louis Dreyfus Company (LDC, 1851), surnommés les «ABCD», jouent un rôle capital sur le marché mondial des matières premières agricoles. Leur palette traditionnelle de services comprend l'«origination», le négoce, le transport et le stockage des denrées agricoles, comme les céréales, les oléagineux et les protéagineux (les COP), et leur première transformation. Au fil de leur intégration et de leur expansion, les ABDC ont élargi leurs activités

de base à des secteurs tels que l'alimentation des animaux et animaux de compagnie, les biocarburants, les produits chimiques, la finance et les investissements et la nutrition humaine, la santé et le bien-être.

Le présent document est la synthèse de l'étude, réalisée à la demande de la commission de l'agriculture et du développement rural, intitulée *The role of commodity traders in shaping agricultural markets: Oligopoly and Vertical Integration: ABCDs, Emerging Players, Novel Strategies, and Potential EU Intervention*.

La version intégrale de l'étude, disponible en anglais, peut être téléchargée à l'adresse suivante: <https://bit.ly/4fJlBb1>.

Département thématique des politiques structurelles et de cohésion

Direction générale des politiques internes de l'Union

Auteurs: Axel WION, Monica PESCE, Armando LUCIANO, Sofia Noelle GONZALEZ (EY)

Barbara KUEPPER (PROFUNDO)

Myriam VANDER STICHELE (SOMO)

Linus LINNAEUS TANNOR (LILITAN Recherche et Conseil)

PE 747.276 - novembre 2024

Malgré la montée de la concurrence, les ABCD continuent de jouer un grand rôle dans le commerce mondial des matières premières agricoles

Au cours des dix dernières années, les ABCD ont conservé un rôle important sur le marché mondial des matières premières agricoles. Les dernières estimations montrent qu'elles assurent de 50 à 60 % du commerce mondial des COP essentiels. Cependant, leur domination est remise en cause par l'arrivée de nouveaux concurrents dans différentes zones géographiques et diverses catégories de matières premières. Parmi ces nouveaux acteurs, dont certains sont leurs anciens clients, on trouve des opérateurs asiatiques désireux de diversifier leurs approvisionnements et de s'assurer de gros volumes de denrées afin de combler le déficit de production de céréales et d'oléagineux de leurs pays respectifs, mais aussi de grands producteurs qui souhaitent vendre leurs produits directement.

Rôle des négociants de matières premières dans la gestion des stocks alimentaires et effets sur le marché

Il est indispensable de conserver des réserves de produits agricoles afin de pouvoir transférer des denrées des zones excédentaires vers les régions déficitaires. Mais, l'opacité des volumes et de leur répartition accroît le risque de volatilité des prix. En 2022, l'imprévisibilité des disponibilités alimentaires augmentant sous l'effet des crises et du changement climatique, la Commission a demandé à se voir communiquer chaque mois des données sur certains produits de base (stocks de céréales, graines oléagineuses, riz et semences certifiées) dans le souci d'améliorer la transparence du marché. Le fait est que la domination exercée par un petit nombre d'acteurs engendre des vulnérabilités qui inquiètent, et que la nécessité de constituer des réserves stratégiques fait l'objet d'une réflexion, en dépit des difficultés que cela peut comporter: coûts, caractère périssable des denrées, interférences sur le marché, respect des règles de l'OMC ou encore effet dissuasif sur les acteurs privés.

Si importants que puissent être les investissements réalisés dans les infrastructures de stockage, les ABCD ne sont pas tenues d'en dévoiler les capacités, ce qui empêche une analyse fine de la place qu'elles occupent dans le stockage des produits agricoles. Selon une estimation approximative, les ABCD pourraient actuellement, à elles toutes, stocker environ 10 % des réserves mondiales de COP.

Évolution à l'œuvre et défis actuels dans le négoce des matières premières agricoles

Le système alimentaire actuel est marqué par la consolidation du marché, qui lui confère une structure oligopolistique dominée par les grands groupes. Ces sociétés se sont développées tant horizontalement que verticalement, se taillant ainsi une place plus grande dans les différents segments d'activités et zones géographiques et aux différents stades de la chaîne d'approvisionnement. À cet égard, l'intégration verticale consiste à contrôler davantage de maillons de la chaîne d'approvisionnement, tandis que l'intégration horizontale, à la faveur de fusions et d'acquisitions, sert à développer ses activités au niveau d'un maillon particulier.

Dernièrement, les ABCD ont eu tendance à investir massivement dans la transformation et la commercialisation de produits d'aval à valeur ajoutée, notamment les biocarburants, les huiles alimentaires, l'alimentation animale et les ingrédients alimentaires. Au vu de leur engagement dans la mise au point des protéines de substitution, on est autorisé à penser que cette tendance a toutes chances de se poursuivre. Reste que la concentration du marché qui est à l'œuvre, et le surcroît de pouvoir de négociation qu'elle apporte aux grands acheteurs intégrés, engendrent des risques, en particulier pour les petits exploitants agricoles, dont les capacités de négociation risquent de se réduire et dont l'indépendance est ainsi menacée.

Implications et enjeux de la concentration du marché dans le négoce des matières premières agricoles

La concentration du marché du négoce des matières premières agricoles, qu'elle soit horizontale ou verticale, répond à des objectifs d'entreprise: économies d'échelle, satisfaction des actionnaires et domination du marché. La domination du marché peut avoir des effets délétères, en réduisant la concurrence, en pesant sur les conditions de travail et en accélérant la dégradation de l'environnement du fait de pratiques non durables.

Les dispositifs réglementaires et institutionnels peinent à contenir l'instauration de monopoles sur le marché, en l'absence de politique mondiale de la concurrence et par suite de l'influence exercée par les grands négociants agroalimentaires. Pour remédier à ces problèmes, des interventions réglementaires s'imposent: mesures antitrust, promotion de la transparence du marché et autonomisation des acteurs de moindre taille. En outre, des mesures telles que des obligations de communication d'informations relatives aux réserves alimentaires peuvent améliorer la transparence et avoir un effet d'équilibrage sur le marché alimentaire, tandis que l'instauration d'un impôt sur les bénéfices exceptionnels peut servir à réduire la hausse des prix alimentaires.

Des réformes réglementaires dans le secteur mondial de l'agriculture sur fond de hausse des prix et de volatilité économique

Les sociétés multinationales opérant dans le secteur mondial de l'agriculture ont une influence importante sur la sécurité alimentaire en raison de leur connaissance approfondie du marché et de leurs liens étroits avec le système financier. Les leçons tirées de la crise financière de 2008 ont suscité des initiatives réglementaires à l'échelle internationale visant à limiter la volatilité des prix des denrées alimentaires et du pétrole et à accroître la transparence. L'évolution de la gouvernance dans l'Union européenne et aux États-Unis, où des réformes ont été mises en place pour endiguer la spéculation sur le marché des matières premières et renforcer la responsabilité des entreprises, en est une autre illustration. Les discussions sur le renforcement de la réglementation et de la surveillance ont pris un tour plus vif à la suite de la hausse des prix des denrées et des profits observée dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et de la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine, autour notamment des questions de transparence et de responsabilité.

Pistes à suivre pour un suivi de la transparence et de la responsabilité

La forte concentration du marché des matières premières agricoles rend indispensable une approche réglementaire systématique. La flambée des prix des denrées alimentaires et des intrants et ses incidences importantes sur les pays à revenu faible ou intermédiaire, alors même que les agriculteurs sont dans l'impossibilité de tirer parti de la hausse des prix des denrées du fait de l'envol des coûts des intrants, mettent en évidence la nécessité de mieux comprendre la dynamique du marché et l'influence qu'y exercent les activités spéculatives et les opérations de couverture. L'étude a montré qu'il était possible de renforcer la transparence et la responsabilité du secteur grâce à la mise en œuvre des recommandations suivantes:

- accroître la transparence des marchés physiques de matières premières:
 - en renforçant les obligations de déclaration d'informations destinées au tableau de bord de la Commission sur les marchés agricoles européens et en mettant en place des estimations de fiabilité;

- en resserrant la coopération au niveau international afin d'améliorer la surveillance des marchés physiques de matières premières agricoles;
- améliorer les exigences de communication, par l'ensemble des négociants, des risques financiers dans les opérations de négociation sur produits dérivés:
 - en favorisant les accords au niveau international destinés à limiter les risques financiers pris dans la négociation des instruments dérivés de matières premières agricoles;
 - en instaurant de nouvelles obligations de déclaration pour les négociants en matières premières agricoles dans le cadre de la révision de la directive et du règlement sur les marchés d'instruments financiers (MiFID II et MiFIR) afin qu'ils soient tenus de faire connaître le volume de leurs opérations de négociation d'instruments dérivés consacrées à la seule couverture et celui de leurs opérations spéculatives;
- assurer l'intégrité des marchés des produits dérivés et une cotation ordonnée:
 - en élaborant des propositions législatives porteuses d'améliorations lors de la prochaine révision de la MiFID et du MiFIR en ce qui concerne notamment le régime des limites de position, les contrôles en matière de gestion des positions et la transparence des stratégies de négociation employées par les participants financiers et non-financiers;
 - en veillant à ce que l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) dispose de données et de ressources suffisantes pour pouvoir surveiller avec efficacité les instruments dérivés sur matières premières agricoles, en bourse et hors bourse;
- enquêter sur la concentration du marché et la réguler:
 - en lançant une enquête approfondie sur l'état de la concentration des marchés et ses incidences à différents échelons du secteur agroalimentaire;
 - en invitant l'Union européenne à engager la discussion sur la problématique de la concentration au niveau international et à étudier les moyens de resserrer la coopération entre les autorités de la concurrence;
 - en réclamant une fois encore l'extension de la procédure législative ordinaire afin de faire participer le Parlement aux révisions et aux évolutions du droit de la concurrence;
 - en mettant en chantier une étude sur la possibilité d'instaurer un impôt sur les bénéfices exceptionnels dans le secteur agroalimentaire.

Pour plus d'informations

La présente synthèse peut être consultée dans les langues suivantes: anglais, français, allemand, italien et espagnol. L'étude, disponible en anglais, et les synthèses peuvent être téléchargées à l'adresse suivante: <https://bit.ly/4fJlBb1>

Pour en savoir plus sur les travaux de recherche du département thématique pour la commission AGRI:

<https://research4committees.blog/agri/>

Suivre @PolicyAGRI

Clause de non-responsabilité et droits d'auteur. Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de ses auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position officielle du Parlement européen. La reproduction et la traduction sont autorisées, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source, information préalable du Parlement européen et transmission d'un exemplaire à celui-ci. © Union européenne, 2024.

© L'image figurant à la page 1 est utilisée sous licence d'Adobe Stock.

Administrateur de recherche: François NEGRE

Assistante éditoriale: Jana BERGMAN

Contact: Poldep-cohesion@ep.europa.eu

Ce document est disponible sur Internet à l'adresse suivante: <https://www.europarl.europa.eu/committees/fr/supporting-analyses/sa-highlights>